



Réf. Farde e-Assemblées : 2300242

N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : SJ. 48513/A.- Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles.- Caméras de surveillance.- Avis du Conseil communal.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police réglant l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance par les services de police;

Considérant que la Zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles a sollicité oralement, le 25 novembre 2019, l'autorisation d'installer des caméras de surveillance dans l'aire du Square Prince Léopold à 1020 Bruxelles en vertu de l'article 25/4 §3 de la loi précitée.

Que cette autorisation lui a été accordée le 25 novembre 2019 par le Bourgmestre.

Qu'il convient tel que prévu par l'article 25/4 §3 de confirmer cette autorisation par écrit.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique: Confirmer l'autorisation orale donnée à la Zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles d'installer des caméras de surveillance dans l'aire du Square Prince Léopold à 1020 Bruxelles.

Annexes :